UN LIEU DE VIE AGREABLE

Ouvert en juin 2001, la Maison de Retraite « LE BEAU REGARD », établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes prend la relève de la Maison de Retraite médicalisée « Le Panorama » qui avait été créée en 1968.

L'établissement accueille 80 personnes, autonomes ou dépendantes de plus de 60 ans et est totalement habilitée à l'aide sociale.

L'évolution des prises en charge des personnes âgées dépendantes, leur accompagnement, la qualité des aides reposent sur un cadre de vie chaleureux et sécurisant, sauvegardant la dignité de la personne âgée.

« Le Beau Regard » est situé à Mulhouse dans le quartier de Dornach, au 18 rue du Beau Regard, également accessible par la ligne 21 du réseau Soléa.

La propriété s'étend sur un terrain de 2 hectares, un parc et un espace boisé entourent l'établissement et offrent des possibilités de promenades et d'animations extérieures.

Le parc est ouvert aux habitants du quartier en raison de son caractère public et permet aussi les contacts intergénérationnels et les échanges « intérieurs/extérieurs »

Un espace vert protégé existe également, il permet de sortir avec les personnes âgées ayant des difficultés d'orientation.

DES LOCAUX ADAPTES

Le bâtiment se compose :

- > D'un rez de chaussée
- > D'un rez de jardin
- ➤ D'un 1^{er} étage
- ➤ D'un 2ème étage

Structurés en maisonnées (regroupement de 8 à 10 chambres individuelles donnant conjointement sur un salon)



Tous les étages, sauf le rez de chaussée, correspondent à des unités de vie qui se composent de 3 maisonnées chacune.





Les chambres sont individuelles, partiellement meublées (lit à hauteur variable, table, armoire murale), équipées d'un espace hygiène comprenant douche et cabinet de toilettes ainsi que d'un appel malade dans la chambre (lit et salle de bains). La surface totale varie de 20 à 22 m² et offre à chacun la possibilité de personnaliser son lieu de vie.

ESPACE COLLECTIF

« Le Beau Regard » compte également une salle à manger, des salles polyvalentes d'animation, des locaux pour prestations (coiffeur, kiné), des locaux de soins

(infirmerie), des espaces techniques (salles de bains spécialisées, kitchenettes, etc...), des petits salons de convivialité dans chaque maisonnée et une salle à manger pour personnes dépendantes.

L'ensemble des activités de la vie quotidienne bénéficie d'un suivi par une responsable hôtelière.

Des espaces administratifs, qui ont pour vocation d'administration générale de la structure, sont au service des résidents et des familles.

Les horaires d'ouverture sont : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi inclus.



UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Une équipe de soins, sous la responsabilité de deux médecins coordonnateurs et d'une infirmière coordinatrice, assure le suivi de la santé de chaque résident.

Durant les nuits, l'équipes des veilleuses s'occupe de la surveillance et de l'aide aux résidents.

Une écoute et une aide psychologique sont assurées par un psychologue.

Une équipe d'animation, appuyée par les bénévoles de l'Association « Les Amis de Beau Regard », propose diverses animations individuelles ou collectives (musique, bricolage, bibliothèque, cuisine et jardinage thérapeutique, etc...)



Bien entendu, oeuvrent aussi pour votre confort les équipes hôtelière, de cuisine, de lingerie, d'entretien maintenance et d'administration

INFORMATIONS PRATIQUES



- Les repas : l'établissement attache une grande importance à l'élaboration des menus et veille à ce qu'ils conviennent au goût et à la santé des résidents. Une équipe sur le site prépare quotidiennement les repas.
 - Les repas des personnes nécessitant une aide importante à l'alimentation sont servis à des heures différentes, soit 11h30 pour le déjeuner et 17h00 pour le dîner.
 - Des collations sont également proposées sur demande ou sur prescription la nuit par nos veilleuses.

Horaires des repas: le petit déjeuner est servi entre 7h30 et 8h30, le déjeuner à 12h00 et le dîner à 18h00. Des collations sont également distribuées au cours de la journée. Les résidents ont la possibilité d'inviter des convives au déjeuner du lundi au vendredi

- Buanderie / Lingerie : une buanderie fonctionne sur le site du lundi au vendredi et prend
 en charge tout le linge de maison et le linge personnel préalablement marqué, à
 l'exception des vêtements délicats, lainages, des couvre-lits et des couvertures
 personnels.
- Courrier/ Presse : le courrier est distribué et expédié tous les jours par l'administration.
- **Téléphone** : une prise téléphonique est prévue dans chaque chambre pour l'installation d'une ligne personnelle. Cette prestation est à la charge des familles.
- Visites : « Le Beau Regard » est ouvert aux familles et amis tous les jours de 8h00 à 20h00, seuls les horaires des repas sont à éviter.
- Culte: animation sur quinzaine par la paroisse du quartier, cultes catholique et protestant.
- Admission, votre projet de vie chez nous: le service accueil se charge de préparer avec vous les éléments administratifs et médicaux en vue d'une inscription ou d'une admission. L'avis favorable d'admission est accompagné d'une visite de l'établissement et de la mise en place d'un référent accueil durant votre installation dans votre nouveau lieu de vie.

Les admissions se font les mardis et mercredis de 10h00 à 12h00.

- **Tabac :** par mesure d'hygiène et de sécurité, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.
- **Sécurité**: si vous constatez un défaut de fonctionnement de quelque nature que ce soit, merci de le signaler au personnel. En cas d'incendie, suivez calmement les consignes que vous donneront les agents.
- Tenue: dans les lieux de rencontre, de circulation interne ou externe, vous êtes invités à avoir une tenue adaptée.
- Valeurs et numéraires: l'établissement est un lieu ouvert, il est donc recommandé d'éviter de garder chez soi des objets de valeur ou numéraire. Vous pouvez demander à ce que cela soit déposé au coffre de l'établissement. La maison ne peut être tenue pour responsable des valeurs (bijoux ou autres biens) conservées dans la chambre.

- Conseil de la Vie Sociale : cette instance vous permet d'être partenaire dans le fonctionnement et l'évaluation de l'établissement : Les suggestions et réclamations sont les bienvenues pour améliorer la qualité des services.
- Prestations proposées : salon de coiffure et pédicurie, présence de deux masseurs kinésithérapeutes.

CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

Cette charte est le résultat du travail de la Fondation Nationale de Gérontologie. Elle concerne toutes les personnes âgées qui sont, ou qui envisagent, d'être hébergées en institution, que ce soit des foyers-logements, des maisons de retraite, des résidences ou même des hôpitaux. Le texte de la Charte doit être affiché dans tous ces établissements.

<u>Article 1</u> : Tout résident doit bénéficier des dispositions de la Charte.

Article 2: NUL NE PEUT ETRE ADMIS en institution SANS SON ACCORD.

Article 3 : La DIGNITE et la VIE PRIVEE du résident doivent être respectées.

Article 4 : Le résident a le DROIT D'EXPRIMER ses choix et ses souhaits.

Article 5 : Le résident doit disposer d'un ESPACE PERSONNEL au sein de l'institution.

Article 6: L'INSTITUTION EST AU SERVICE DU RESIDENT.

Article 7: L'institution FAVORISE LES ACTIVITES individuelles et collectives des résidents.

<u>Article 8</u>: L'institution doit assurer dans la mesure du possible les SOINS infirmiers et médicaux.

<u>Article 9</u> : L'institution accueille LA FAMILLE ET LES AMIS des résidents ainsi que les bénévoles.

<u>Article 10</u>: Après une ABSENCE TRANSITOIRE, le résident doit RETROUVER SA PLACE dans l'institution.

<u>Article 11</u>: Tout résident doit DISPOSER LIBREMENT de ses RESSOURCES PERSONNELLES.

Article 12: LE DROIT A LA PAROLE EST FONDAMENTAL POUR LES RESIDENTS.

Nous espérons que la lecture de ce livret vous aura été agréable.

L'ensemble du personnel
de la Maison de Retraite « Le Beau Regard »
reste à votre disposition
pour de plus amples informations.